

CODE DE VIE

POUR UN ÉTÉ AMUSANT, IL FAUT AUSSI DES RÈGLEMENTS !

- Je respecte les lieux et les règlements du camp.
- Je respecte les autres enfants, les moniteurs et monitrices ainsi que les chefs monitrices.
- J'utilise un langage respectueux et fais preuve d'honnêteté en tout temps.
- Je fais attention au matériel qui m'est prêté en évitant le vandalisme, le bris volontaire et le vol.
- J'évite toute forme de violence (verbale ou physique). Lorsque je fais face à un problème, je reste calme, je cherche des solutions non violentes et j'en informe mon moniteur.
- Je porte mon casque en tout temps lors des déplacements à vélo, je respecte les consignes de sécurité et je reste avec mon groupe, en file indienne, à l'arrière de mon moniteur.
- Je porte mon chandail du camp d'été lors des sorties à l'extérieur. Je dois rester avec mon groupe et mon moniteur en tout temps.
- Je respecte l'environnement, je recycle ou jette mes déchets dans les endroits appropriés.
- Je laisse à la maison mes effets personnels de valeur (gadgets électroniques, argent, bijoux, cartes Pokémon, etc.).



SELON LA GRAVITÉ DE LA SITUATION ET LA RÉPÉTITION DES MANQUEMENTS AU CODE DE VIE, LES MESURES SUIVANTES SERONT APPLIQUÉES* :

Étape 1 : L'enfant est averti verbalement par son moniteur. Le parent est avisé en fin de journée par un des membres du personnel du camp.

Étape 2 : L'enfant est retiré temporairement des activités. Le parent est avisé en fin de journée par un des membres du personnel du camp.

Étape 3 : La personne responsable du camp et son supérieur immédiat rencontrent les parents.

Étape 4 : Selon la gravité de son geste, l'enfant est suspendu des activités du camp pour un temps indéterminé. Un avis verbal et écrit est émis au parent l'avisant qu'une récidive conduira à l'expulsion.

Étape 5 : L'enfant est expulsé du camp et ce, sans remboursement.

*Selon la gravité de la situation, une étape peut être passée sans préavis.